

Questions orales

C'est le premier ministre, le vice-premier ministre, le ministre des Finances et d'autres membres du Cabinet qui doivent répondre aux questions qui leur sont posées ici, à la Chambre, au sujet de leur incompétence, de leur négligence, de leur stupidité, de leurs tactiques d'obstruction, de leur déformation des faits, de leurs manipulations politiques et de leur dissimulation de la vérité.

Des voix: Bravo!

M. Charest: Nous ne parlons pas autant des libéraux.

M. le Président: Je comprends que cette affaire préoccupe le député, mais il est venu bien près d'identifier certaines personnes et de les injurier. Je crois qu'il devrait faire attention à cela.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de les identifier. Les Canadiens se feront les juges, par l'intermédiaire des représentants du peuple à la Chambre, du premier ministre, du ministre des Finances et du vice-premier ministre.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Selon le communiqué publié hier par le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, l'enquête de la GRC sur les fuites concernant le *Budget en bref* est terminée.

Le vice-premier ministre respectera-t-il maintenant l'engagement pris par le premier ministre le 27 avril dernier ici, à la Chambre des communes, et communiquera-t-il au Parlement tous les résultats de l'enquête de la GRC pour que nous sachions enfin qui a su quoi et à quel moment?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense qu'il y a deux éléments qui ressortent de la question de mon très honorable collègue. Actuellement, nous nous retrouvons avec des accusations qui sont portées devant le tribunal, et je crois que mon honorable collègue reconnaît que, pour permettre aux individus qui sont l'objet de poursuites devant les tribunaux, de façon à ce qu'ils puissent avoir un procès juste et équitable, il est nécessaire de ne pas commenter là-dessus.

Quant à l'autre aspect de la question de mon collègue, de mon honorable ami, je crois que nous devons nous référer à ce qui a été dit à la Chambre à de nombreuses reprises au cours des dernières semaines. Les enquêtes continuent quant à l'aspect de gens qui auraient pu profiter de la connaissance de ce Budget avant le temps. Et dès que ces informations-là... et j'ai déjà mentionné que le Commissaire de la GRC m'a informé que, jusqu'à ce jour, personne n'avait profité de la diffusion avant le

temps des informations, quant au Budget. De ce côté-là, les enquêtes continuent, monsieur le Président.

ON DEMANDE QUE CERTAINES PERSONNES SOIENT APPELÉES À LA BARRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai cité un engagement pris ici, à la Chambre, par le premier ministre du Canada pour révéler tout ce qu'il faut, après que l'enquête de la Gendarmerie royale sera complétée. Je ne suis pas pour intervenir dans le procès, bien que le premier ministre ait déjà qualifié quelques personnes de criminels.

Je sais bien que des accusations sont sur le point d'être portées. Mais il y a aussi des questions fondamentales qui se posent sur le plan de la démocratie parlementaire, sur le plan de la responsabilité ministérielle et sur le plan de l'honnêteté gouvernementale.

Le premier ministre et le ministre des Finances ne peuvent prendre comme excuse l'éventualité d'un procès en matière criminelle pour refuser de nous dire ce qu'ils savaient et quand ils l'ont su, et pour quelle raison ils ont décidé de cacher la vérité au Parlement.

Je pose donc la question suivante au vice-premier ministre: Il a déjà eu 24 heures pour réfléchir. Est-ce que le Greffier du Conseil privé, le sous-ministre des Finances, le chef du Cabinet du premier ministre seront appelés à la barre de la Chambre des communes pour nous dire ce qui s'est passé l'après-midi du 27 avril, lorsque l'on a caché la vérité au Parlement? Ma question, monsieur le Président, n'a rien à voir avec les accusations portées en matière pénale, il s'agit plutôt de la question de responsabilité ministérielle, ici, devant le Parlement.

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, on demande encore quand le ministre des Finances a été mis au courant de l'incident de la Mutuelle du Canada alors qu'il a déjà répondu maintes fois à cette question. Comme on peut le voir dans le *hansard*, il l'a fait notamment le mercredi 24 mai, pages 2088, 2089, 2090 et 2094, le jeudi 25 mai, pages 2143 et 2144 et le vendredi 26 mai, pages 2200 et 2203. Nous avons passé toute la période des questions hier à expliquer par le menu détail la chronologie des événements.

Ce n'est pas parce que les ministres ne donnent pas au chef de l'opposition des réponses qui lui conviennent qu'ils ne rendent pas de comptes à la Chambre pour autant. Nous nous sommes présentés à la Chambre pour répondre aux questions qui nous ont été posées. Je regrette que le très honorable chef de l'opposition n'aime pas nos réponses. Pourtant, il devrait être le premier à savoir que les réponses à ces questions ne peuvent dépasser